

Guerre en Ukraine : les conclusions du Conseil européen

Publié le 6 avril 2022

Réuni à Bruxelles en présence du président Joe Biden, les 24 et 25 mars derniers, le Conseil s'est accordé sur les conclusions suivantes : aucune accélération du processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE et livraison d' équipements militaires à l'Ukraine (en particulier pour se protéger des attaques chimiques).

La question du marché de l'électricité sera quant à elle tranchée mi-mai par la Commission qui devrait proposer de nouvelles mesures sur la base d'un rapport de l'ACER.

Fin mai est également prévu un sommet extraordinaire sur la défense européenne et les investissements à y consacrer.. Les conséquences des sanctions économiques décidées par la Commission contre le gouvernement russe seront aussi à l'ordre du jour. La Commission présentera ce même mois (le 25 mai) une analyse des déficits d'investissement dans la défense afin d'identifier les secteurs prioritaires.

Les Etats-membres sont par ailleurs parvenus à un accord pour un plan d'action en dix points concernant l'accès des étudiants réfugiés à l'enseignement ou encore la reconnaissance immédiate des qualifications des Ukrainiens afin de les aider à trouver un emploi. La Commission présentera prochainement des lignes directrices pour l'intégration de ces travailleurs réfugiés sur le marché du travail européen, en particulier dans les zones rurales.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)